

SANTÉ DE L'ABEILLE AU QUÉBEC EN 1998

BILAN PROVINCIAL DES ACTIVITÉS D'INSPECTION APICOLE

En 1998, 1 586 ruches ont été examinées dans le cadre des activités d'inspection apicole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Les résultats de l'inspection, appuyés par les résultats des analyses dans les laboratoires de pathologie animale du MAPAQ, ont permis de constater une recrudescence de conditions telle la loque américaine. Il faut donc, encore cette année, réitérer l'importance pour les apiculteurs de procéder régulièrement à de l'auto-inspection et de faire appel, au besoin, aux médecins vétérinaires du MAPAQ concernés par l'apiculture.

Le MAPAQ insiste aussi, lors de l'utilisation d'antibiotiques et de tout autre produit destiné à traiter ou à prévenir une maladie dans un rucher, sur le suivi scrupuleux des recommandations du fabricant et de celles formulées dans les ordonnances prescrites par les médecins vétérinaires. En plus d'utiliser ces produits en l'absence de hausse à miel pour prévenir l'apparition de résidus dans les produits apicoles, il faut s'en servir de façon judicieuse afin d'éviter que les agents causals de maladie ne développent une résistance à leur égard. Les médecins vétérinaires du MAPAQ demeurent une ressource à consulter en ce qui a trait au traitement préventif et curatif des maladies apicoles.

SITUATION DE LA VARROASE ET DE LA MITE INTRATRACHÉENNE (ACARIOSE)

Aucun nouveau cas d'acariose n'a été détecté dans les ruchers québécois en 1998 comparativement à 2 cas en 1997. Quant à la varroase, elle a poursuivi sa migration vers le nord et d'est en ouest, alors que 21 ruchers appartenant à 18 apiculteurs se sont nouvellement révélés positifs à cette condition. La région du Bas-Saint-Laurent est toujours considérée exempte de ces parasitoses. La carte ci-jointe fait état de la situation.

Les zones où des cas de varroase et d'acariose ont été détectés, depuis leur introduction au Québec en 1991 et 1992 respectivement, sont toujours considérées positives et le nombre de ruchers atteints dans ces zones n'a cessé d'augmenter, du moins en ce qui concerne la varroase. Voilà pourquoi le dépistage systématique de ces conditions par le MAPAQ se limite maintenant aux frontières des zones positives, de même qu'aux zones jugées exemptes à ce jour.

Les apiculteurs qui le désirent peuvent expédier des échantillons dans les laboratoires de pathologie animale du MAPAQ afin de faire confirmer la présence de ces parasites dans leur exploitation. La nature des échantillons devant être expédiés est jointe à ce bulletin. Les analyses de laboratoire visant à détecter les maladies apicoles sont gratuites et les résultats sont interprétés par un médecin vétérinaire du MAPAQ, responsable en apiculture de la région concernée.

Les mesures préconisées au cours des dernières années et qui visent à ralentir la progression de ces parasites sur le territoire québécois demeurent en vigueur. Il faut en effet éviter de déplacer des ruches hors des zones positives ou à risque, réduire au minimum les déplacements d'abeilles dans ces zones, procéder à de l'auto-inspection et au dépistage et, au besoin, faire appel au service d'inspection apicole du MAPAQ et finalement, détruire les essaims d'abeilles d'origine inconnue.

AETHINA TUMIDA

Une nouvelle menace pour l'apiculture est apparue en Amérique du nord en 1998. En effet, un petit coléoptère, *Aethina tumida*, a été détecté dans plusieurs ruchers de la Floride au printemps 1998. Cet insecte, communément appelé " small hive beetle ", est originaire d'Afrique du Sud où il ne semble causer de dommages importants que dans les ruches qui sont faibles.

La nordicité de notre climat pourrait nous protéger de cette nouvelle menace, mais rien n'est sûr pour le moment, car il semble que *Aethina tumida* puisse résister à des températures relativement froides. En effet, on note sa présence dans des régions montagneuses d'Afrique du Sud où la neige est présente pendant plusieurs semaines de l'année.

L'insecte vit dans la ruche en passant par plusieurs stades de développement, au cours desquels il se nourrit des ufs du couvain, du pollen et du miel. La larve de l'insecte défèquant dans le miel cause ainsi sa fermentation. Les abeilles ne pouvant se défendre à ce stade abandonneront la ruche.

Les autorités américaines ont pris des mesures pour limiter la dispersion de l'infestation et des recherches sont en cours pour trouver des traitements efficaces pour les ruchers affectés.

SERVICE D'INSPECTION APICOLE DU MAPAQ

Voici la liste des médecins vétérinaires du MAPAQ qui, cette année, pourront offrir leur aide aux apiculteurs québécois en matière de dépistage, de prévention, de traitement et de contrôle des maladies dans leurs ruchers :

- Bas-Saint-Laurent--Gaspésie Dr Robert Claveau (418) 727-3522
- Québec--Chaudière-Appalaches Dr Claude Boucher (418) 397-7825
- Saguenay--Lac-Saint-Jean--Côte-Nord Dr Claude Tremblay (418) 668-2961
- Mauricie--Centre-du-Québec--Estrie Dr René Roy (819) 820-3555
- Montréal-Laval-Lanaudière Dr Germain Hamelin (450) 589-5745
- Montérégie Dr Thierry Lemaire (450) 928-7400

- Laurentides--Outaouais--Abitibi--Témiscamingue Dr Réal-Raymond Major (819)
763-3791

AUTEURS

Dre France Desjardins

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3115

Télécopieur : (418) 380-2169

Courriel : fdesjardins@agr.gouv.qc.ca

Dr Claude Boucher

Téléphone : (418) 397-7825

Télécopieur : (418) 644-6327

Courriel : Claude.Boucher@agr.gouv.qc.ca